

A.S.A. DU RUISSEAU LA SAULCES

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DELIBERATIONS N°1-2019

Date de convocation : 15 janvier 2019

Date de réunion : 01 février 2019

Nombre de voix en exercice : 11 188

Nombre de voix présentes ou représentées : 4 370

L'an DEUX MILLE DIX NEUF, le vendredi 01 février à 10h00 se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire les propriétaires de l'Association Syndicale Autorisée du Ruisseau la Saulces légalement convoqués à la salle des fêtes de Saulces-Monclin.

Sous la présidence de Monsieur Hervé MASSET

Etaient présents en tant que syndics :

Elie MANCEAU
Luc MONCEAU
Michel HOT
Olivier CUIF
Jean Marie CUIF
Sophie LAFOLLIE
Marie-Thérèse LAFOLLIE
Laurent JOLLY
Justin DONY
Hervé MASSET
Denis CUIF
Denis AUBERT
Gérard CHARROIS

Etaient excusés :

Guy LEFEVRE
Jean Noël CARQUIN
Daniel CAPITAINE
Bertrand OUDIN

Monsieur Benoît HARBOUX, Conseiller Technique Chambre d'Agriculture service SUAT/UDASA.

ORDRE DU JOUR :

- Mot d'accueil du Président,
- Rapport d'activités 2017-2018 et prévision 2019,
- Renouvellement des syndics groupe 2,
- Intervenant : Bernard ULRICH – Naturaliste Université de Reims,
- Questions diverses,
- Clôture des débats par le Président

Le président ouvre la séance en remerciant toutes les personnes présentes et particulièrement la commune de Saulces-Monclin pour la mise à disposition de la salle et les syndics de l'association.

Le président remercie les personnes présentes qui se sont déplacées en nombre, signe que la gestion de l'ASA du ruisseau La Saulces est importante pour leur territoire et propriété.

Il fait part des excuses de Mme POLETTI, député des Ardennes, Mr AFRIBO, conseiller Général, Mr DAVESNE, représentant Nature et Avenir, Mr le Président de la Communauté de Communes du Pays Rethélois représenté et de Mr le Président de la fédération de pêche des Ardennes représenté également.

Il est constaté que le quorum n'est pas atteint.

Conformément à l'article 7 de nos statuts, une seconde assemblée sera organisée dans la demi-heure suivante. L'assemblée pourra alors délibérer valablement à la majorité des présents et représentés.

Le Président,

Hervé MASSET